

Blainville, le 1^{er} juin 2023

Mémoire sur les activités ainsi que du projet de réaménagement de la compagnie Stablex.

Bonjour,

Je me présente, Mathieu Ledoux, résident de Blainville depuis 2010 et propriétaire de la compagnie *Assurances R. Ledoux Inc.* opérant dans les villes de Blainville et Mirabel depuis 2016.

Je suis courtier en assurance de dommages et je suis aussi expert en sinistre (depuis maintenant 17 ans) et c'est en lien avec ma profession que je me présente à vous aujourd'hui.

J'espère, avec mon expertise, vous faire réaliser que nous courons de graves dangers.

Prioritairement, pour notre santé, mais aussi pour notre économie.

Voici pourquoi :

Selon le rapport provenant du bape, #DB13.1 (6212-03-126), qui dénombre les incidents produits et causés par la compagnie Stablex, ***on note qu'entre 2002 et 2011 (10 ans) il y a eu 25 incidents. Entre 2012 et 2021 (dernier 10 ans) il y a eu 98 incidents. 4 FOIS PLUS !***

Et en fait, ne devrait-il pas y avoir aucun incident ?

Quel sera le nombre d'incidents dans les prochains 10 ans ? Mise à part les actionnaires de Stablex, aucune personne dotée d'une conscience peu croire qu'il y aura une baisse.

De toute manière la baisse est inutile car un seul incident peut causer la mort sur un bon rayon de pied carré.

Dans un passé pas si lointain, voyez ce que Mégantic a subi, alors que nous connaissons aujourd'hui que les responsables savaient pertinemment que la locomotive impliquée était défaillante et ne respectait pas les règles de sécurité.

Malheureusement dans ce rapport d'incident de Stablex, nous n'y voyons aucun résultat en lien avec les interventions et surtout, nous comprenons clairement que les préventions n'impliquent aucune recommandations et/ou obligations de correction.

Exemple :

- 06 avril 2011 : Déversement de liquide dans le réseau pluvial.

Nous ne connaissons pas le type de liquide, ni ce qui aurait pu être corrigé à la suite d'une recommandation.

Même choses pour les exemples suivants qui se répètent constamment et plusieurs fois par année :

- 23 mai 2012 : émanation d'acide.
- 20 août 2015 : fuite d'acide nitrique non-neutralisée.
- 24 février 2017 : rejet à l'atmosphère d'un nuage orange
- 22 mars 2019 : émission de vapeurs acides à la suite d'un déversement d'acide chloridrique
- 20 février 2023 : dernier auquel nous avons accès; cendres volantes échappées d'un silo.

Je ne peux affirmer, mais du fait qu'autant d'événement de même nature et répétitif se produisent aussi souvent, je suis persuadé qu'aucune compagnie d'assurance couvre quoi que ce soit chez Stablex.

Voici les raisons :

- Le marché mondial en assurance des entreprises est très dur et les capacités sont très basses, même chez les réassureurs.
- Très peu d'assureur dans le monde font de l'assurance pollution de plus d'un million de dollars.
- Aucun assureur Canadien assure le genre d'activité que Stablex fait.
- Aucun assureur dans le monde accepterait d'assurer une compagnie ayant une fréquence d'incident aussi énorme, peu importe le secteur d'activité.

À titre comparatif, j'assurais un distributeur de Pétrole. Il y a deux ans, leurs réservoirs étaient tous souterrains et atteignaient 25 ans d'âges. L'assureur Américains derrière le contrat d'assurance pollution, débarquait du risque jusqu'à ce que les réservoirs soient sortis hors du sol et aucun assureur dans le monde acceptait de reprendre le dossier entre temps.

Imaginez à quel point les activités de Stablex sont nettement plus dangereuse et hasardeuse qu'un petit distributeur de pétrole.

Toujours à titre comparatif avec mon client, les capacités maximales que nous pouvions atteindre en assurance pollution étaient de 25M\$. Pour mon client c'était nettement suffisant, pour Stablex ce serait complètement insuffisant. Pour leur assurance Responsabilité Général, à nouveau, mon client était rejeté partout. Un seul assureur acceptait et c'était Lloyd's de Londres (Angleterre). Encore une fois la capacité maximale était de 10M\$ et je devais me mettre à genoux année après année juste pour qu'ils acceptent de rester sur le risque (eux aussi voulant débarquer).

Pour ces raisons, j'imagine que comme moi, maintenant vous aussi êtes persuadés que Stablex n'a aucun contrat d'assurance en main pour nous protéger, nous citoyens.

Voici donc mes questions, en espérant que vous soyez responsable de vos recherches ainsi que de vos réponses.

- Qui garantira que mes enfants, à Blainville, auront de l'eau potable dans leur maison ?
- Qui garantira qu'ils auront un air respirable sans inhalation de produits toxiques ?
- Qui garantira que ma maison sur la rue de l'Andalou à Blainville ne perdra pas de valeur du fait de Stablex ?
- Est-ce qu'un ministère, une municipalité ou autre instance a eu la présence d'esprit de demander et de valider les contrats d'Assurance de Stablex ?
- S'ils ont des contrats d'assurance, quels sont leurs garantis et limites ?
- Est-ce que la ville et/ou le gouvernement s'est fait ajouter à titre d'assuré additionnel ?
- S'ils n'ont pas de contrat d'Assurance, est-ce qu'ils ont placé en garanti des dépôts de plusieurs centaines de Millions de dollars, gelés en institution bancaire ayant la ville et/ou le gouvernement comme premier créancier ?

On a complètement dépassé le temps pour parler de survie de grenouilles, de couleuvres ou de plantes.

On parle de vie humaine ici !

Qui sera responsable !

Merci de faire votre devoir.

Mathieu Ledoux

Père de deux bijoux de valeur inestimable

Propriétaire d'une entreprise opérant à Blainville-Mirabel

Citoyen qui va assurément déménager